

Accueil des gens du voyage

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a en charge l'accueil et le stationnement des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental. Elle intervient en assurance, création et la gestion d'aires d'accueil pour les familles itinérantes et d'une aire de grands passages.



Le dispositif d'accueil de Cap Atlantique

4 aires d'accueil permanentes :

- ▶ Le Truchat, à La Baule-Escoublac, **10** emplacements, **20** places ;
- ▶ Bréhadour, à Guérande, **6** emplacements, **15** places ;
- ▶ Boulevard de l'Atlantique, au Pouliguen, **8** emplacements, **10** places ;
- ▶ Barges, à Pénestin, **6** emplacements, **12** places.

3 aires saisonnières :

- ▶ Le Truchat, à La Baule-Escoublac, **70** places ;
- ▶ Route de Saint-Molf, à La Turballe, **15** places (expérimentation pour l'année 2022) ;
- ▶ Bellefontaine, à Saint-Lyphard, **15** places.

1 aire de grands passages :

- ▶ Les Forgettes, à Herbignac, aujourd'hui non permanente, pour l'accueil des missions de **200** caravanes.

Règlement intérieur

Le stationnement sur les aires est soumis à des conditions d'admission et à un règlement intérieur. **Les voyageurs doivent s'acquitter des frais liés à leur séjour.**

Les Gens du Voyage, à travers leur représentant, sont **responsables** des dispositifs d'accueil qui sont mis à leur disposition, du bon déroulement des séjours, des chartes signées et de la limitation du nombre de caravanes.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a délégué la gestion de plusieurs de ces aires à la société **SG2A-L'Hacienda**. Le gestionnaire a la mission de gérer l'ensemble des prestations liées à l'accueil des gens du voyage sur les aires d'accueil, le suivi des séjours et la perception des **droits de séjour** dans les conditions définies par Cap Atlantique, ainsi que la réalisation des travaux de **petite maintenance** des installations et de nettoyage des sites.

Stationnements illicites

Cap Atlantique accompagne les communes chaque année dans l'application du pouvoir de police du maire en matière de stationnement illicite des résidences mobiles. Afin de définir et clarifier les règles communes de gestion de ces stationnements sur le territoire et de les rappeler à tous les acteurs concernés, un guide comprenant tout le dispositif d'accueil possible, les règles de gestion, la répartition des rôles, le déroulement de la procédure d'expulsion ainsi que des modèles de documents pour saisir le Préfet. Il a été convenu sur le territoire de Cap Atlantique de déposer plainte et de faire intervenir un huissier de justice de manière systématique.

Tarifs

Aires d'accueil permanentes

	Unité	Tarifs TTC
Caution	par emplacement	70 €
Emplacement	par jour	2,50 €
Participation aux dépenses d'eau	par m ³	2,30 €
Participation aux dépenses d'électricité	par kwh	0,18 €

Aire saisonnière Le Truchat - La Baule-Escoublac

	Unité	Tarifs TTC
Caution	par caravane	120 €
Emplacement	par jour et par caravane	4 €

Aires de passages pour groupes familiaux - Saint-Lyphard et La Turballe

	Unité	Tarifs TTC
Caution	par caravane	50 €
Emplacement	par jour et par caravane	3 €

Aire de grands passages Les Forgettes - Herbignac

	Unité	Tarifs TTC
Caution	par caravane	400 €
Emplacement	par jour et par caravane	3 €



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllés
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**